



DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

Le zonage

- limite de zone
- UBa 7mET désignation de la zone

Les emplacements réservés

- emplacement réservé
- numéro d'opération

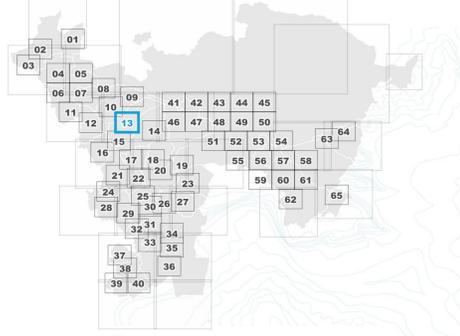
Les prescriptions

- bâtiment de valeur patrimoniale
- bâtiment remarquable de type 1
- bâtiment remarquable de type 2
- bâtiment remarquable de type 3
- secteur soumis à une orientation d'aménagement et de programmation
- ensemble urbain cohérent
- autre secteur de mixité sociale
- périmètre d'attente de projet d'aménagement global
- secteur d'entrée de vieux village
- espace boisé classé
- espace planté à conserver ou à créer
- élément de paysage à préserver
- alignement arbre
- cortège végétal à conserver
- marge de reculement
- ligne de construction
- façade remarquable
- clôture soumise à dispositions particulières
- mur de clôture et porche remarquable
- linéaire commercial et de service
- arbre ou groupe d'arbre à conserver ou à créer
- élément paysager à protéger

Le fond de plan (Plan cadastral DRFIP 2023 - DROITS RÉSERVÉS)

- +++ limite communale
- bâtiment
- parcelle
- hydrographie
- ancien emplacement réservé de la VLS de Haguenau maintenu à titre illustratif dans l'attente de la prise en compte sur le plan cadastral

Communauté d'Agglomération de HAGUENAU
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



RÈGLEMENT GRAPHIQUE
Planche n° 13
 Uhtwiller

PLUi Arrêté
 15 Mai 2025
 Échelle : 1 / 2 000 ème



DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

Le zonage

- limite de zone
- UBa 7mET désignation de la zone

Les emplacements réservés

- emplacement réservé
- numéro d'opération

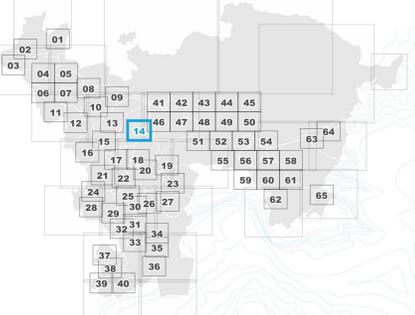
Les prescriptions

- bâtiment de valeur patrimoniale
- bâtiment remarquable de type 1
- bâtiment remarquable de type 2
- bâtiment remarquable de type 3
- secteur soumis à une orientation d'aménagement et de programmation
- ensemble urbain cohérent
- autre secteur de mixité sociale
- périmètre d'attente de projet d'aménagement global
- secteur d'entrée de vieux village
- espace boisé classé
- espace planté à conserver ou à créer
- élément de paysage à préserver
- alignement arbre
- cortège végétal à conserver
- marge de reculement
- ligne de construction
- façade remarquable
- clôture soumise à dispositions particulières
- mur de clôture et porche remarquable
- linéaire commercial et de service
- arbre ou groupe d'arbre à conserver ou à créer
- élément paysager à protéger

Le fond de plan (Plan cadastral DRFP 2023 - DROITS RÉSERVÉS)

- +++ limite communale
- bâtiment
- parcelle
- hydrographie
- ancien emplacement réservé de la VLS de Haguenau maintenu à titre illustratif dans l'attente de la prise en compte sur le plan cadastral

Communauté d'Agglomération de HAGUENAU
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



RÈGLEMENT GRAPHIQUE
Planche n° 14
 Ohlungen

PLUi Arrêté
 15 Mai 2025
 Échelle : 1 / 2 000 ème



DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

Le zonage

- limite de zone
- UBa désignation de la zone
- 7mET

Les emplacements réservés

- emplacement réservé
- numéro d'opération

Les prescriptions

- bâtiment de valeur patrimoniale
- bâtiment remarquable de type 1
- bâtiment remarquable de type 2
- bâtiment remarquable de type 3
- secteur soumis à une orientation d'aménagement et de programmation
- ensemble urbain cohérent
- autre secteur de mixité sociale
- périmètre d'attente de projet d'aménagement global
- secteur d'entrée de vieux village
- espace boisé classé
- espace planté à conserver ou à créer
- élément de paysage à préserver
- alignement arbre
- cortège végétal à conserver
- marge de recullement
- ligne de construction
- façade remarquable
- clôture soumise à dispositions particulières
- mur de clôture et porche remarquable
- linéaire commercial et de service
- arbre ou groupe d'arbre à conserver ou à créer
- élément paysager à protéger

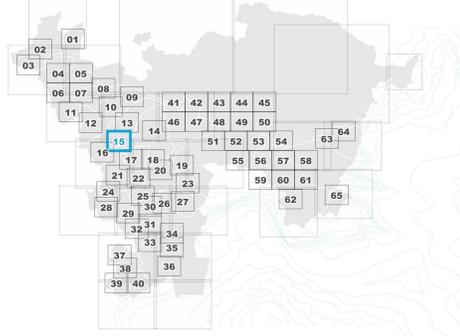
Le fond de plan (Plan cadastral DRFIP 2023 - DROITS RÉSERVÉS)

- +++ limite communale
- bâtiment
- parcelle
- hydrographie

Les informations

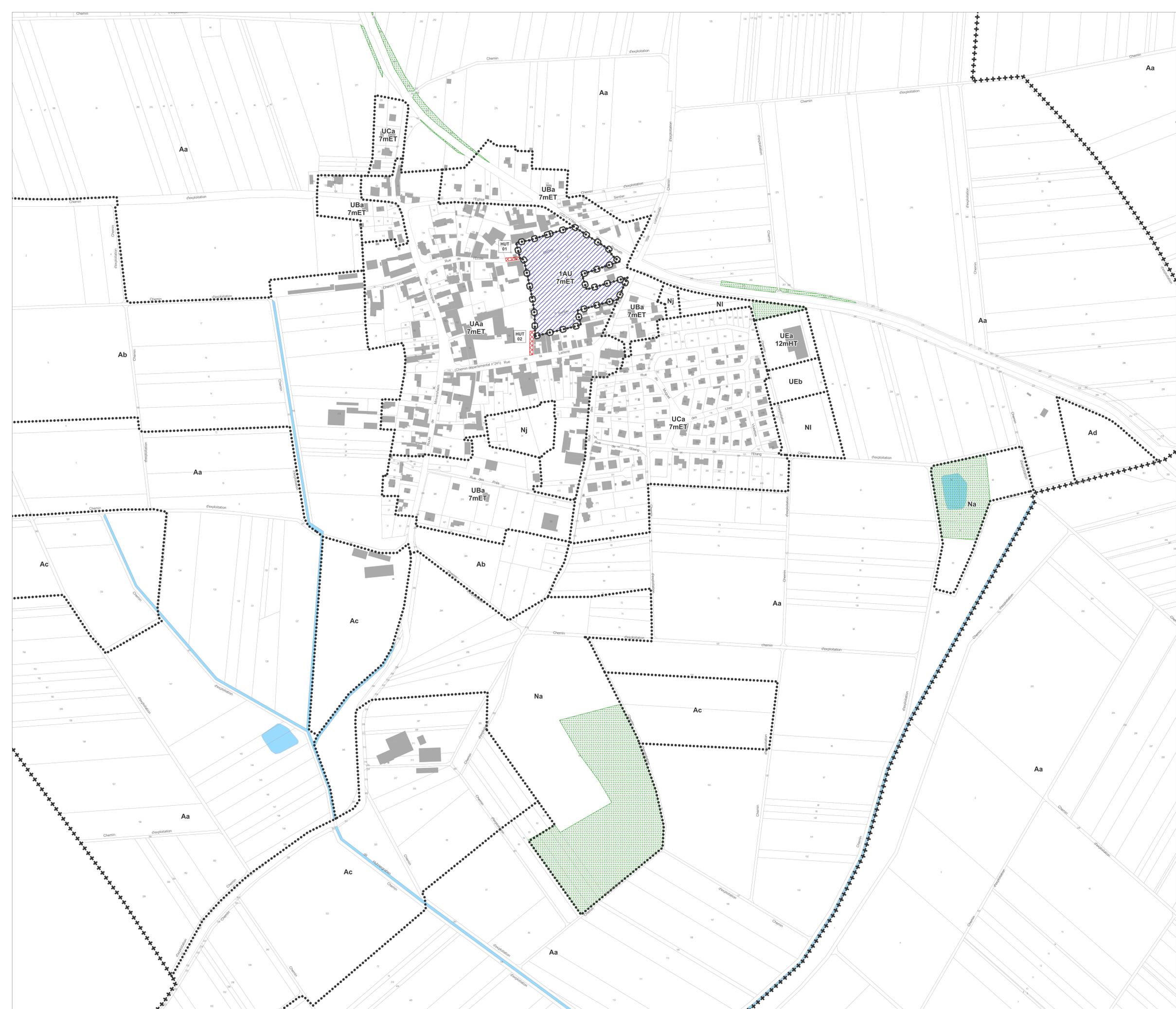
- ancien emplacement réservé de la VLS de Haguenau maintenu à titre illustratif dans l'attente de la prise en compte sur le plan cadastral

Communauté d'Agglomération de HAGUENAU
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



RÈGLEMENT GRAPHIQUE
Planche n° 15
 Uhtwiller

PLUI Arrêté
 15 Mai 2025
 Échelle : 1 / 2 000 eme



DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

Le zonage

- limite de zone
- UBa 7mET désignation de la zone

Les emplacements réservés

- ▣ emplacement réservé
- BAT 03 numéro d'opération

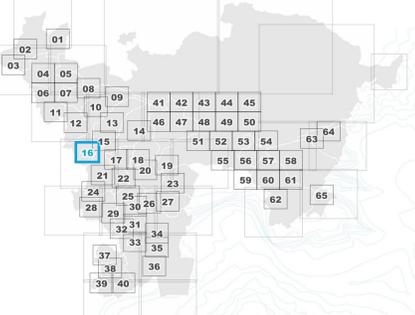
Les prescriptions

- ▭ bâtiment de valeur patrimoniale
- ▭ bâtiment remarquable de type 1
- ▭ bâtiment remarquable de type 2
- ▭ bâtiment remarquable de type 3
- ▭ secteur soumis à une orientation d'aménagement et de programmation
- ▭ ensemble urbain cohérent
- ▭ autre secteur de mixité sociale
- ▭ périmètre d'attente de projet d'aménagement global
- ▭ secteur d'entrée de vieux village
- ▭ espace boisé classé
- ▭ espace planté à conserver ou à créer
- ▭ élément de paysage à préserver
- alignement arbre
- ▬ cortège végétal à conserver
- ▬ marge de reculement
- ▬ ligne de construction
- ▬ façade remarquable
- ▬ clôture soumise à dispositions particulières
- ▬ mur de clôture et porche remarquable
- ▬ linéaire commercial et de service
- arbre ou groupe d'arbre à conserver ou à créer
- ☆ élément paysager à protéger

Le fond de plan (Plan cadastral DRFIP 2023 - DROITS RÉSERVÉS)

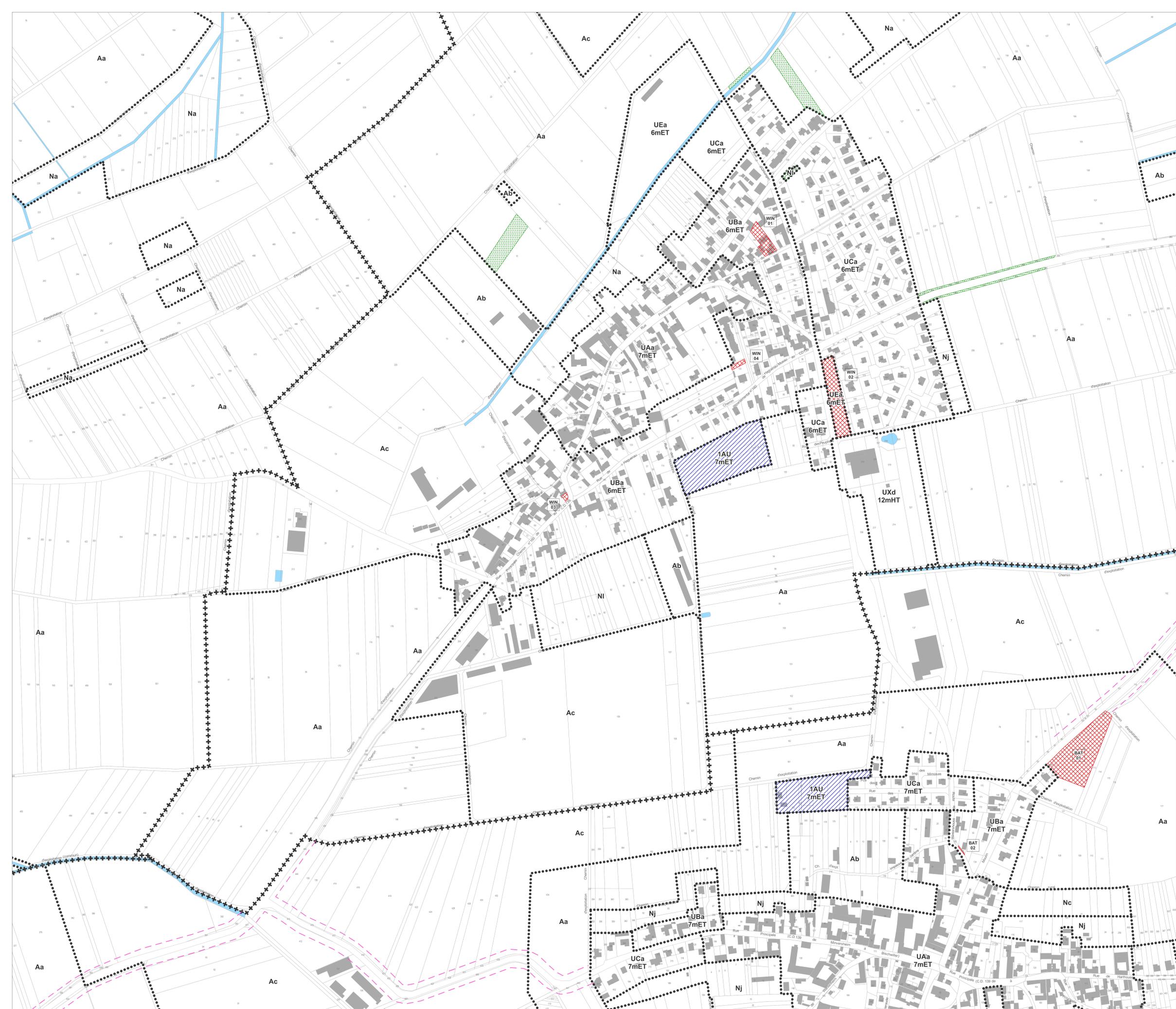
- +++ limite communale
- ▭ bâtiment
- ▭ parcelle
- ▭ hydrographie
- ▭ ancien emplacement réservé de la VLS de Haguenau maintenu à titre illustratif dans l'attente de la prise en compte sur le plan cadastral

Communauté d'Agglomération de HAGUENAU
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



RÈGLEMENT GRAPHIQUE
Planche n° 16
Huttendorf

PLUi Arrêté
15 Mai 2025
Échelle : 1 / 2 000 ème



DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

Le zonage

- limite de zone
- UBa 7mET désignation de la zone

Les emplacements réservés

- emplacement réservé
- numéro d'opération

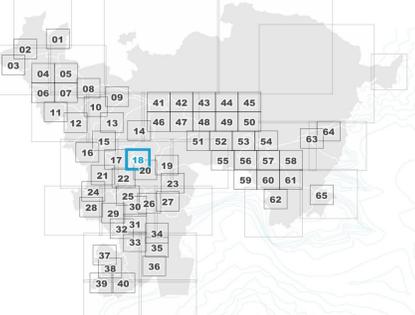
Les prescriptions

- bâtiment de valeur patrimoniale
- bâtiment remarquable de type 1
- bâtiment remarquable de type 2
- bâtiment remarquable de type 3
- secteur soumis à une orientation d'aménagement et de programmation
- ensemble urbain cohérent
- autre secteur de mixité sociale
- périmètre d'attente de projet d'aménagement global
- secteur d'entrée de vieux village
- espace boisé classé
- espace planté à conserver ou à créer
- élément de paysage à préserver
- alignement arbre
- cortège végétal à conserver
- marge de reculement
- ligne de construction
- façade remarquable
- clôture soumise à dispositions particulières
- mur de clôture et porche remarquable
- linéaire commercial et de service
- arbre ou groupe d'arbre à conserver ou à créer
- élément paysager à protéger

Le fond de plan (Plan cadastral DRFIP 2023 - DROITS RÉSERVÉS)

- +++ limite communale
- bâtiment
- parcelle
- hydrographie
- ancien emplacement réservé de la VLS de Haguenau maintenu à titre illustratif dans l'attente de la prise en compte sur le plan cadastral

Communauté d'Agglomération de HAGUENAU
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



RÈGLEMENT GRAPHIQUE
Planche n° 18
 Wintershouse

PLUI Arrêté
 15 Mai 2025
 Échelle : 1 / 2 000 ème



DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

Le zonage

- limite de zone
- UBA 7mET désignation de la zone

Les emplacements réservés

- ▨ emplacement réservé
- BAT 03 numéro d'opération

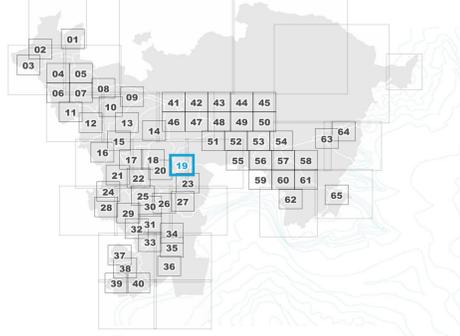
Les prescriptions

- ▭ bâtiment de valeur patrimoniale
- ▭ bâtiment remarquable de type 1
- ▭ bâtiment remarquable de type 2
- ▭ bâtiment remarquable de type 3
- ▭ secteur soumis à une orientation d'aménagement et de programmation
- ▭ ensemble urbain cohérent
- ▭ autre secteur de mixité sociale
- ▭ périmètre d'attente de projet d'aménagement global
- ▭ secteur d'entrée de vieux village
- ▭ espace boisé classé
- ▭ espace planté à conserver ou à créer
- ▭ élément de paysage à préserver
- alignement arbre
- cortège végétal à conserver
- marge de reculemment
- ligne de construction
- façade remarquable
- clôture soumise à dispositions particulières
- mur de clôture et porche remarquable
- linéaire commercial et de service
- arbre ou groupe d'arbre à conserver ou à créer
- ☆ élément paysager à protéger

Le fond de plan (Plan cadastral DRFIP 2023 - DROITS RÉSERVÉS)

- +++ limite communale
- ▭ bâtiment
- ▭ parcelle
- ▭ hydrographie
- ▭ ancien emplacement réservé de la VLS de Haguenau maintenu à titre illustratif dans l'attente de la prise en compte sur le plan cadastral

Communauté d'Agglomération de HAGUENAU
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



RÈGLEMENT GRAPHIQUE
Planche n° 19
 Haguenau

PLUi Arrêté
 15 Mai 2025
 Échelle : 1 / 2 000 ème



DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

Le zonage

- limite de zone
- UBa 7mET désignation de la zone

Les emplacements réservés

- emplacement réservé
- numéro d'opération

Les prescriptions

- bâtiment de valeur patrimoniale
- bâtiment remarquable de type 1
- bâtiment remarquable de type 2
- bâtiment remarquable de type 3
- secteur soumis à une orientation d'aménagement et de programmation
- ensemble urbain cohérent
- autre secteur de mixité sociale
- périmètre d'attente de projet d'aménagement global
- secteur d'entrée de vieux village
- espace boisé classé
- espace planté à conserver ou à créer
- élément de paysage à préserver
- alignement arbre
- cortège végétal à conserver
- marge de reculement
- ligne de construction
- façade remarquable
- clôture soumise à dispositions particulières
- mur de clôture et porche remarquable
- linéaire commercial et de service
- arbre ou groupe d'arbre à conserver ou à créer
- élément paysager à protéger

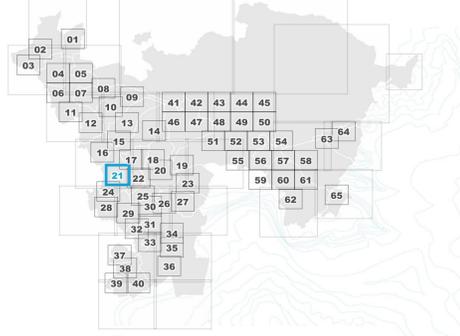
Le fond de plan (Plan cadastral DRFIP 2023 - DROITS RÉSERVÉS)

- +++ limite communale
- bâtiment
- parcelle
- hydrographie

Les informations

- ancien emplacement réservé de la VLS de Haguenau maintenu à titre illustratif dans l'attente de la prise en compte sur le plan cadastral

Communauté d'Agglomération de HAGUENAU
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



RÈGLEMENT GRAPHIQUE
Planche n° 21
 Wittersheim

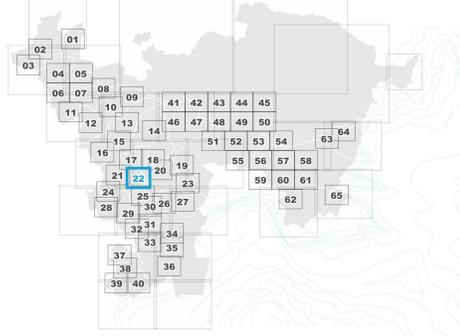
PLUi Arrêté
 15 Mai 2025
 Échelle : 1 / 2 000 ème



DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

- | | | | |
|--|--|----------------------------------|--|
| Le zonage | | Les emplacements réservés | |
| ••••• | limite de zone | | emplacement réservé |
| UBa | désignation de la zone | BAT 03 | numéro d'opération |
| Les prescriptions | | Les informations | |
| | bâtiment de valeur patrimoniale | | élément de paysage à préserver |
| | bâtiment remarquable de type 1 | | alignement arbre |
| | bâtiment remarquable de type 2 | | cortège végétal à conserver |
| | bâtiment remarquable de type 3 | | marge de reculement |
| | secteur soumis à une orientation d'aménagement et de programmation | | ligne de construction |
| | ensemble urbain cohérent | | façade remarquable |
| | autre secteur de mixité sociale | | clôture soumise à dispositions particulières |
| | périmètre d'attente de projet d'aménagement global | | mur de clôture et porche remarquable |
| | secteur d'entrée de vieux village | | linéaire commercial et de service |
| | espace boisé classé | | arbre ou groupe d'arbre à conserver ou à créer |
| | espace planté à conserver ou à créer | | élément paysager à protéger |
| Le fond de plan (Plan cadastral DRFIP 2023 - DROITS RÉSERVÉS) | | Les informations | |
| +++ | limite communale | | ancien emplacement réservé de la VLS de Haguenau maintenu à titre illustratif dans l'attente de la prise en compte sur le plan cadastral |
| | bâtiment | | parcelle |
| | hydrographie | | |

Communauté d'Agglomération de HAGUENAU
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



RÈGLEMENT GRAPHIQUE
Planche n° 22
 Hochstett

PLUi Arrêté
 15 Mai 2025
 Échelle : 1 / 2 000 ème



DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

Le zonage

- limite de zone
- UBa 7mET désignation de la zone

Les prescriptions

- [Bouton] bâtiment de valeur patrimoniale
- [Bouton] bâtiment remarquable de type 1
- [Bouton] bâtiment remarquable de type 2
- [Bouton] bâtiment remarquable de type 3
- [Bouton] secteur soumis à une orientation d'aménagement et de programmation
- [Bouton] ensemble urbain cohérent
- [Bouton] autre secteur de mixité sociale
- [Bouton] périmètre d'attente de projet d'aménagement global
- [Bouton] secteur d'entrée de vieux village
- [Bouton] espace boisé classé
- [Bouton] espace planté à conserver ou à créer

Les emplacements réservés

- [X] emplacement réservé
- [BAT 03] numéro d'opération

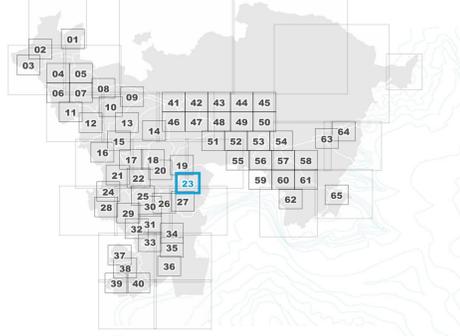
Le fond de plan (Plan cadastral DRFIP 2023 - DROITS RÉSERVÉS)

- +++ limite communale
- [Gris] bâtiment
- [Blanc] parcelle
- [Bleu] hydrographie

Les informations

- [X] ancien emplacement réservé de la VLS de Haguenau maintenu à titre illustratif dans l'attente de la prise en compte sur le plan cadastral

Communauté d'Agglomération de HAGUENAU
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



RÈGLEMENT GRAPHIQUE
Planche n° 23
 Niederschaeffolsheim

PLUi Arrêté
 15 Mai 2025
 Échelle : 1 / 2 000 ème